La loi militaire

Un Grincheur

26 mars 1882

La loi sur le service militaire, ou arbitraire de 3 ans, vient d'être élaborée et acceptée par la commission nommée par le caravansérail des Eunuques.

Aux termes de cette loi, qui n'a pas encore passé par toutes les étamines, le volontariat d'un an serait supprimé.

Mais elle laisse subsister que tous les jeunes gens, fils de bourgeois, bien entendu, qui se voueraient à une carrière libérale, seraient versés d'office dans la 2e portion, qui ne serait appelée qu'en cas de guerre.

Allons tant mieux, Messieurs les Bourgeois, on voit que vous songez à vos progénitures.

Pendant que les fils des travailleurs feront 3 ans effectifs, les vôtres en seront évincés.

Et c'est l'accouchement de cette fameuse loi, soi-disant égalitaire devant tout le monde, que l'on a tant prôné depuis tantôt 10 ans.

Elle est belle.

Cela nous rappelle tout simplement, la fable de cette fameuse montagne, qui devait accoucher d'une autre et qui accoucha d'une souris.

Que sera-t-elle, quand elle aura été maniée et remaniée par tous les polichinelles et les saltimbanques, qui ont charge de légiférer sur les destinées de la France ?

Il était tout naturel, et même rationnel et cela coule de source, qu'après s'être voté ou alloué une augmentation députative, qu'ils se devaient à eux-mêmes de s'occuper de l'avenir de leurs enfants, c'est dans l'ordre, c'est logique.

Espérons que bientôt ils songeront à leurs épouses ou concubines, et qu'ils leur voteront une pension honorable en cas de veuvage ou de séparation.

Et alors, comme aujourd'hui, ils n'auront pas fait mentir ce vieil adage.

« Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille ».

UN GRINCHEUR.

Bibliothèque anarchiste

Un Grincheur
La loi militaire
26 mars 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°7 du *Droit social Le Droit social*, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com